



Mandataire immobilier dois-je avoir une RC

Par **Iloudo**, le **12/06/2013** à **14:56**

maître,

je suis mandataire en construction immobilière.

c'est à dire que je trouve les clients pour un constructeur. Je fais les premières études mais au final je ne signe rien avec le client, qui a un contrat directement avec le constructeur. Mon interrogation est sur ma responsabilité en tant que mandataire dois-je me protéger sachant qu'il n'y aucun engagement contractuel avec le client de ma part, je touche juste une commission pour le constructeur.

je vous remercie car je suis un peu dans l'expectative sur une éventuelle RC à souscrire et pour quels risques ?

Richard